FICHE D'INFORMATION SUR LES RÉCLAMATIONS **EN DROIT SUCCESSORAL**

Au 4e rang en termes de coûts

– Le domaine coûte en moyenne 7,2 M$ par an

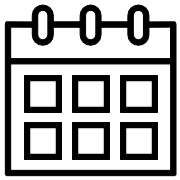

Moyenne de 221 réclamations par an

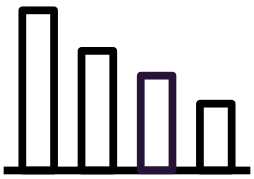

Au 3e rang pour ce qui est du nombre de réclamations reçues

CONSEILS POUR LA GESTION DES RISQUES

Posez au client des questions pointues

Certains avocats ne posent pas les questions qui pourraient révéler des faits susceptibles d'entraîner des problèmes ultérieurs. Ils ne précisent pas non plus à leurs clients les renseignements dont ils ont besoin. Posez beaucoup de questions, par exemple : tous les bénéficiaires sont-ils correctement identifiés? Qu'en est-il des legs subséquents? Tous les éléments d'actif ont-ils été inventoriés? Comment les a-t-on enregistrés? Le testateur avait-il contracté d'autres mariages auparavant? Par la suite, rédigez un compte-rendu pour confirmer votre discussion.

Prenez le temps de comparer le testament avec vos notes

Ce conseil peut sembler superflu. Toutefois, nous voyons des réclamations pour mauvaise transposition, dans le testament, des instructions du client ou absence de certaines éventualités importantes. Vous pouvez repérer beaucoup d'erreurs en revoyant simplement les notes prises à la rencontre avec le client. Ou encore, un autre avocat pourrait relire le testament ou vous pourriez le relire vous-même quelques jours plus tard avec un regard neuf. À la relecture, mettez-vous dans la peau des bénéficiaires ou d'éventuels bénéficiaires déçus et posez-vous la question suivante : si j'avais à contester ce testament, quels motifs pourrais-je invoquer?

Confirmez au mieux la capacité du testateur et évitez toute influence indue

En droit successoral, les avocats représentent un plus grand nombre de clients âgés; ils doivent donc faire preuve de vigilance sur la question de la capacité. Rencontrez le client seul à seul, en l'absence des bénéficiaires de la modification du testament. Conservez également une preuve écrite attestant que le client comprend ce qu'il vous demande et les conseils que vous lui avez prodigués. Il est difficile d'être totalement convaincu de la capacité du client. Par conséquent, consignez les mesures que vous avez prises pour vous assurer que sa capacité a été confirmée.

Ne représentez pas des amis ou des membres de la famille

Nous recevons des réclamations pour défaut, par l'avocat, de poser suffisamment de questions ou de produire les bons documents parce qu'il croyait bien connaître la situation personnelle de ses amis ou des membres de sa famille. Ainsi, il est préférable de s'abstenir de représenter ces derniers. Toutefois, si vous devez le faire, considérez-les comme des étrangers. Gardez en tête que si une réclamation survient, ce ne sera probablement pas de la part de votre ami ou d'un membre de votre famille, mais d'un bénéficiaire déçu qui n'entretient aucune relation personnelle avec vous.

ERREURS COURANTES EN MATIÈRE DE FAUTE PROFESSIONNELLE

Examen inadéquat – 33 %

- Ne pas demander au testateur l'inventaire de ses actifs.
- Omettre de s'enquérir de l'existence d'un testament antérieur.
- Ne pas approfondir la question des relations conjugales antérieures, des autres enfants ou beaux-enfants, ni demander si le testateur est marié ou conjoint de fait.

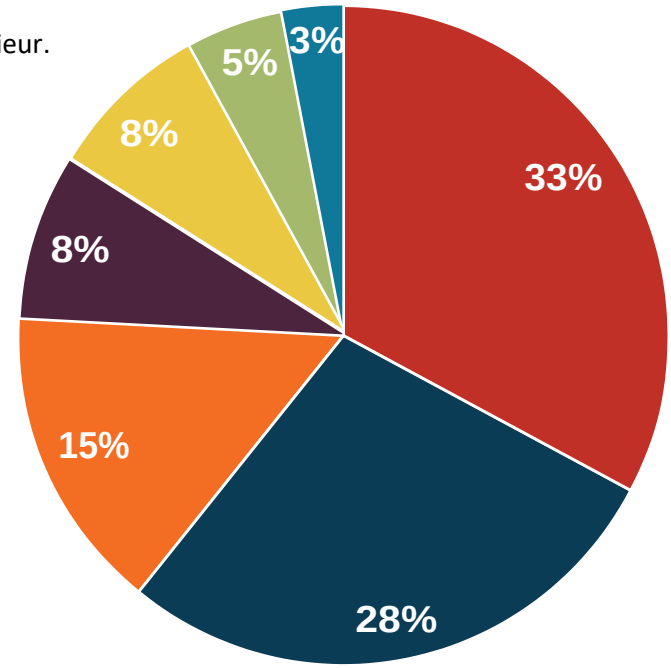

Communication – 28 %

- Omettre de comparer le projet de testament avec les instructions du client pour s'assurer de leur cohérence.
- Omettre de s'assurer que le client vous comprend et que vous le comprenez, en particulier en cas de barrière linguistique.
- Dans les litiges en matière successorale, ne pas communiquer les options de règlement ni les consigner.

Erreur de droit – 15 %

- Méconnaître les principales dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (et omettre d'obtenir les bons conseils fiscaux).
- Rédiger un testament complexe avec une planification successorale élaborée sans en posséder l'expertise requise.
- Ne pas faire signer les documents comme il se doit.

Gestion des échéanciers – 8 %

- Ne pas respecter le délai prévu de six mois pour faire un choix et déposer la requête nécessaire en vertu de l'article 6 de la *Loi sur le droit de la famille.*
- Prendre du retard dans l'élaboration d'un testament.
- Prendre du retard dans la conversion des éléments d'actif en liquidités dans l'administration d'une succession.

Erreur administrative et de délégation de tâches – 8 %

Conflit d'intérêts – 5 %

Autres erreurs – 3 %

Visitez **practicepro.ca** pour consulter des ressources, soit des articles du magazine LAWPRO, des listes de contrôle, des modèles, des outils d'aide à la pratique et plus encore.

Nous pouvons mettre à votre disposition les services de conférenciers compétents qui peuvent aborder des sujets liés à la prévention des réclamations. Écrivez à **practicepro@lawpro.ca.**

*Le nombre de réclamations vise la période qui s'étale de 2008 à 2018. Les coûts sont engagés en date du mois d'avril 2019.

©2020 Lawyers' Professional Indemnity Company. LAWPRO est une marque déposée de Lawyers' Professional Indemnity Company. Tous droits réservés. La présente publication comprend des techniques visant à réduire au minimum le risque de poursuites liées à la responsabilité professionnelle. Les renseignements qui y figurent n'énoncent pas la norme de prudence applicable aux avocats ni n'établissent une norme de cette nature. Les renseignements ne constituent pas non plus une analyse complète des aspects couverts, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques à ce sujet.